

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 14 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :15

Date de la convocation : **8 JUIN 2023**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 15 juin **2023**

L'an deux mil vingt-trois le **14 JUIN à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés MAZELLE Philippe, OUVRARD Tiffany, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/24

**« NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE »
CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE RECTORAT DE
L'ACADEMIE DE POITIERS**

Madame le Maire rappelle au Conseil les différents échanges entre la Commune et l'équipe enseignante de l'école Georges Pompidou concernant le projet « Notre école faisons la ensemble ».

Dans le cadre de cette démarche lancée par le Conseil National de Refondation, un projet pédagogique a été réalisé par l'école des Ormes « Georges Pompidou ». L'objectif étant d'aménager les espaces extérieurs pour améliorer l'investissement des enfants aux apprentissages et à la coopération, par l'acquisition de différents matériel et équipement. Le montant total des devis présentés s'élève à 19 731.77 € TTC.

Madame le Maire informe le Conseil que le projet de notre école a été validé par la commission d'examen académique le 9 juin dernier.

Afin de finaliser l'engagement de l'Etat pour son aide financière pour couvrir les dépenses liées au fonds d'innovation pédagogique, Madame le Maire donne lecture de la convention de financement établie par le rectorat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec le Rectorat de l'académie de Poitiers. Convention annexée à la présente délibération
- à procéder à l'acquisition des équipements correspondant au projet.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 15 juin 2023
Béatrice FONTAINE
Maire